



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 21 Juillet 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 14 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 5 membres, absent : 0 membre

**POINT N°521**

**PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA PHARMACIE DE LA TOUR**  
**AUX MONUMENTS HISTORIQUES**

Mme la Maire expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,*
- Vu le Code du patrimoine et notamment les articles L.621-1 à 623-1 relatifs aux monuments historiques,*
- Vu le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation,*
- Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,*
- Vu l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés,*
- Vu la délibération concernant la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée en juin 2023*
- Vu la délibération n° 466, une démarche participative et de consultation autour de l'ORT du 12 décembre 2024*

Dans le cadre de la démarche participative et de concertation menée à l'échelle de la ville du 15 au 17 mai 2025, il a été montré un fort attachement au territoire et à son patrimoine tant végétal, architectural et historique.

La place Keufer représente pour plus de 90% des participants à cette démarche, une vraie centralité potentielle pour la ville. Si certains ont évoqué le secteur du théâtre, "incontournable", comme ayant un vrai potentiel central, cette place, pour les habitants apparaît comme un cœur de ville évident. Ils la considèrent pour la plupart comme "accueillante", "attirante" et soulignent pour certains son caractère patrimonial, sa valeur "historique".

Situé place Keufer - parcelle cadastrale A0 45 - le bâtiment actuellement occupé par la pharmacie de la tour constitue l'un des bâtiments emblématiques de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines.

Pour rappel, le bâtiment a été élevé autour de 1540. Il hébergea successivement un office notarial au 16<sup>e</sup> siècle, puis l'administration minière et communale de Sainte-Marie Alsace au 18<sup>e</sup> siècle, et des écoles au 19<sup>e</sup> siècle. En 1881, une moitié du bâtiment fut démolie et sa façade principale fut restructurée. L'édifice abrite depuis des officines de pharmacie. Il est propriété de la ville de Sainte-Marie-Aux-Mines.

Le bâtiment a toutes les caractéristiques d'une maison remarquable de la Renaissance, dont des fenêtres à meneaux, des tourelles avec des escaliers en colimaçon, marquant dans le paysage les lieux de pouvoirs au 16<sup>e</sup> siècle. L'édifice comporte également un échantillon de galène argentifère, aujourd'hui encastré dans la tour, et présent sur l'édifice depuis plus de 400 ans.

Le bâtiment de la pharmacie de la tour, la place Keufer et ses abords ont fait l'objet de nombreux réaménagements depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. On cite par exemple la création du bâtiment de l'ancien syndicat d'initiatives en 1957-1958, accolée à la pharmacie de la tour et d'une esthétique discutable, qui masqua la vue sur la Lièpvrette. Cet édifice fut finalement démoli en 2003 lors des travaux de réaménagement de la place Keufer en 2003.

L'objectif de cette délibération est de solliciter l'étude préalable et le lancement de la procédure d'inscription à la liste des monuments historiques de ce bâtiment emblématique auprès des services de l'État et de la Région Grand Est.



L'inscription d'un monument historique contribue à sa reconnaissance et à sa mise en valeur patrimoniale à l'échelle régionale, en tant qu'édifice remarquable de la commune. L'inscription d'un monument historique s'accompagne d'une zone de protection appelée champ de visibilité ou abords et placée sous la surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), pour préserver le caractère authentique et qualitatif du monument historique et de ses abords,

De plus, un monument historique inscrit peut bénéficier d'aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, jusqu'à 20% des travaux.

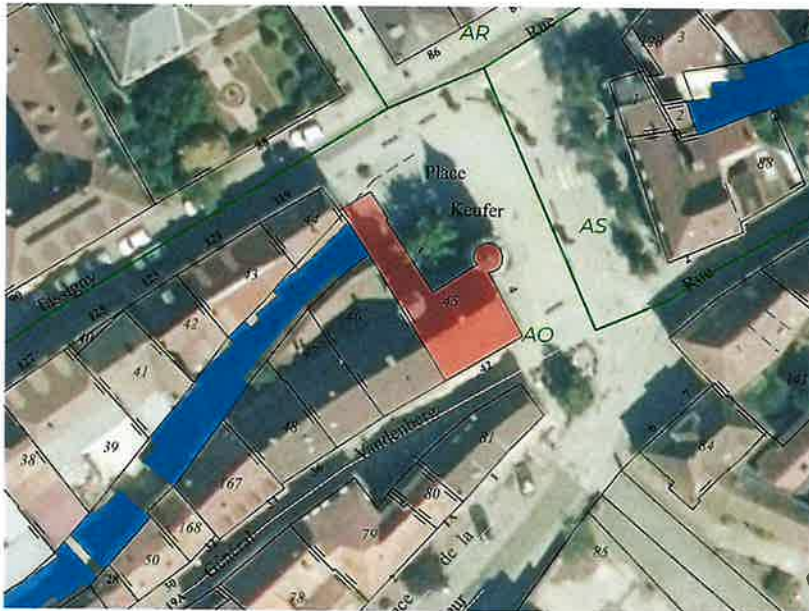
Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de solliciter Monsieur le préfet de Région, les services de l'Etat et de la Région Grand Est pour lancer les démarches et contacts préalables pour évaluer l'intérêt de l'inscription de la pharmacie de la tour aux Monuments historiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Noëllie HESTIN, maire de Sainte-Marie-aux-Mines, à solliciter le préfet de Région, les services de l'Etat et de la Région Grand Est, pour

- lancer les démarches et contacts préalables pour évaluer l'intérêt de l'inscription de la pharmacie de la tour aux Monuments historiques
- étudier et définir un périmètre de protection autour de la pharmacie de la tour,

En cas d'avis favorable de la Commission Régionale des Monuments Historiques, le Conseil municipal sera à nouveau sollicité pour délibérer sur l'inscription définitive de la pharmacie de la tour aux Monuments historiques, ainsi que du périmètre et des mesures de protection proposées.



**Délibération adoptée par 22 voix pour et 2 voix contre (Patrice BENOIT et Eric FREYBUGER)**

Le secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN